

ACCÉDEZ AUX DÉCHÈTERIES  
*comme chez vous !*



# Carte d'accès

*toutes les infos !*



**Pays du Neubourg**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) gère **deux déchèteries** (Crosville-la-Vieille et Hondouville) et **un point vert** (Sainte-Colombe-la-Commanderie).

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Crosville, un système d'accès avec cartes est mis en place. Le service reste gratuit pour les particuliers.

## Pourquoi une carte d'accès électronique ?

- ✓ Pour **identifier** chaque usager rapidement.
- ✓ Pour **mesurer** l'utilisation du service proposé et le coût du fonctionnement.



## Comment obtenir ma carte ?

Si vous habitez le Pays du Neubourg, il vous suffit de remplir un **formulaire de demande** et de le retourner à la communauté de communes du Pays du Neubourg :

- ✓ 1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg
- ✓ ou par courriel : [carte.decheterie@paysduneubourg.fr](mailto:carte.decheterie@paysduneubourg.fr)
- ✓ ou via le site internet [www.paysduneubourg.fr](http://www.paysduneubourg.fr)



Toute demande doit être accompagnée d'un **justificatif de domicile**.

Lorsque votre carte sera prête, vous serez contacté pour la retirer **dans votre mairie** (aux horaires d'ouverture habituels).

**Sauf les professionnels** qui devront récupérer leur carte à la communauté de communes.

## Comment utiliser ma carte ?

A chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit :

- ✓ en scannant votre carte soit :
  - × sur la borne d'accès à l'entrée
  - × sur un appareil de lecture à l'intérieur
- ✓ en présentant votre carte à l'opérateur



Le gardien pourra vous demander une pièce d'identité pour vérifier que c'est votre carte que vous utilisez.



A partir du 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019,  
l'accès en déchèterie  
ne sera plus autorisé sans carte.  
Pensez à demander la vôtre,  
elle est gratuite !



## Responsabilités de l'usager

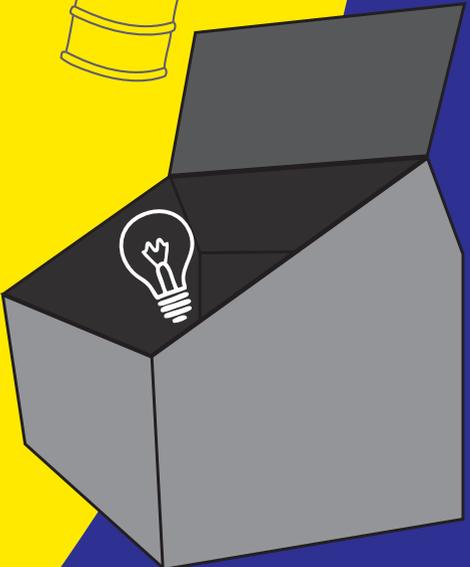


Chaque foyer possède une **carte unique**, avec un numéro d'identification qui engage la responsabilité de son détenteur.

Il est **interdit de céder, donner, prêter la carte d'accès** à un professionnel, une association ou à une administration. Toute tentative d'utilisation frauduleuse de la carte d'accès engage la responsabilité du titulaire qui risque de voir sa carte désactivée et l'accès à la déchèterie interdit.

En cas de **perte, vol ou destruction** de la carte d'accès, le titulaire devra en avvertir la CCPN qui désactivera la carte. La nouvelle carte sera facturée.

En cas de **non utilisation** de la carte pendant **plus de deux ans** et d'absence de réponse de votre part, la CCPN pourra désactiver votre carte.



# Que faire en cas de déménagement ?



## Si vous déménagez en restant dans la CCPN

Votre carte reste active. Il vous suffit d'envoyer un nouveau justificatif de domicile pour mettre à jour vos coordonnées.

## Si vous déménagez hors de la CCPN

Vous devez le signaler à la CCPN et rendre votre carte afin qu'elle soit désactivée.

# Pour les professionnels



## Nombre de cartes

Les professionnels ou administrations domiciliés sur la CCPN peuvent demander plusieurs cartes. La première est gratuite ; chaque carte supplémentaire est facturée.

## Tarifs et quantités

L'accès en déchèterie est payant pour les professionnels. A l'entrée de la déchèterie, le gardien contrôle la carte et détermine le volume et la nature des déchets apportés. Une facture semestrielle est ensuite envoyée (tarifs disponibles sur le site de la CCPN).

Les professionnels peuvent déposer jusqu'à 3m<sup>3</sup> maximum de déchets par jour.

## Entreprises extérieures

Les entreprises non domiciliées sur le territoire de la CCPN mais y effectuant des travaux peuvent entrer dans les déchèteries en présentant la carte SETOM Pro.

Retrouvez le règlement complet et les horaires de déchèteries sur

[www.paysduneubourg.fr](http://www.paysduneubourg.fr)

### Déchèterie

*La carrière Auzoux*  
Route de la forêt  
27 400 Hondouville

### Déchèterie

Rue du Moulin Brulé  
27 110 Crosville-la-Vieille

### Point Vert

Rue du Tilleul Lambert  
27 110 Sainte-Colombe  
la-Commanderie



Pays du Neubourg  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Communauté de communes du Pays du Neubourg

service prévention et gestion des déchets - 1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg  
dechets@paysduneubourg.fr - 02 32 24 80 92